

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 28 janvier 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Avenant à la convention d'adhésion de la mairie d'Annecy au socle commun de compétences du CDG74

Date de la convocation : 6 janvier 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy
7. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

1. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
2. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
6. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
9. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
10. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz
11. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
12. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG74 n°2025-06-37 en date du 27 novembre 2025 et portant convention d'adhésion de la mairie d'Annecy au socle commun de compétences du CDG74,

Lors de la séance du 27 novembre, le Conseil d'Administration a approuvé la signature d'une convention d'adhésion au socle commun de compétences avec la mairie d'Annecy, en vue de la prise en des missions suivantes :

« 1° Le secrétariat des conseils médicaux ;

2° Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2 ;

3° Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;

5° La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3.

La collectivité ou l'établissement concerné ne peut exclure une ou plusieurs de ces missions qui constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines. ».

La collectivité pourra également bénéficier des prestations suivantes sous condition de réexamen, par avenant, des conditions et modalités précisées dans l'article 4 de la convention :

- 4° Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;

Cette convention prévoyait également :

- Un accès au référent déontologue, au référent laïcité et au lanceur d'alerte du CDG74,

- Un accès au service de médiation du CDG74 à hauteur de 5 saisines par an

- L'instruction des dossiers pour les médailles d'honneur régionales, départementales et communales.

- Le traitement des données du RSU

Pour les missions ci-dessus énoncées, la convention a pris effet au 1^{er} janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2028. En contrepartie de cet appui technique, la commune d'Annecy versera une contribution au CDG74 sous la forme d'une cotisation assise sur sa masse salariale à un taux de 0.063%.

Il est proposé ce jour, après présentation du dispositif aux représentants de la commune et aux organisations syndicales présentes lors du dernier CST de celle-ci, la signature d'un avenant pour une adhésion au dispositif de signalement à compter de la signature de la convention annexée par les deux parties, sous condition de la transmission, au CDG74, de l'arrêté de délégation du dispositif.

La contribution des collectivités non affiliées ne disposant pas d'une convention intégrée médecine est prévue par la délibération n°2020-03-28 du 16 juillet 2020. Le dispositif de signalement pourra être facturé selon 2 modalités :

- 240 euros pour le passage d'un dossier en pré-cellule de signalement
- 1 000 euros pour chaque dossier relatif au suivi d'un dossier par la cellule de signalement.

Ce tarif pourra faire l'objet d'un réexamen ultérieur par délibération du Conseil d'administration du centre de gestion. Dans cette éventualité, les collectivités concernées en seraient informées.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE selon les modalités susvisées, de l'adhésion de la mairie d'Annecy au dispositif de signalement proposé par le CDG74 à compter de la signature de la convention annexée par les deux parties,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la Mairie d'Annecy au socle commun de compétences du CDG74,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,



Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 02/02/2026
- La publication par voie électronique le : 06/02/2026

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10

Représentés : 7

Votants : 17